

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00283

Numéro SIREN : 440 606 606

Nom ou dénomination : A.HARTRODT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018177

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Cargoport

540 rue des Pays-Bas

69125 COLOMBIER SAUGNIEU

440 606 606 RCS LYON

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN

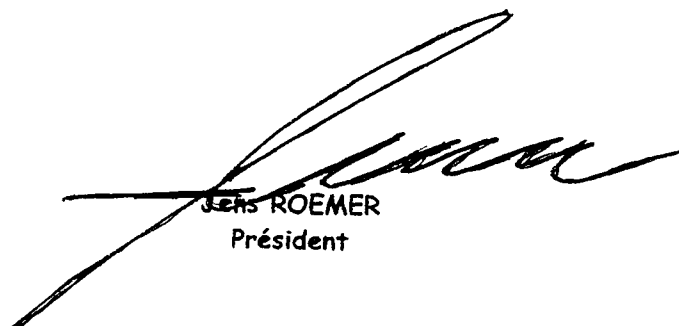
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Documents certifiés conformes,



Jens ROEMER
Président

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	18 356	18 356		3 465
Fonds commercial (1)	20 600		20 600	20 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	163 702	107 439	56 264	60 961
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 482		13 482	13 420
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	216 140	125 794	90 346	98 447
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 954 919	165 848	1 789 071	1 622 845
Autres créances	12 062		12 062	94 858
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	293 010		293 010	312 731
Charges constatées d'avance (3)	20 014		20 014	24 548
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 280 005	165 848	2 114 157	2 054 983
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 496 146	291 642	2 204 503	2 153 430
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



ASTRE

Bilan passif

SASU A.HARTRODT FRANCE

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 966	9 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		48 219
Report à nouveau	-44 915	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-271 477	-93 134
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	443 574	715 051
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		360
Emprunts et dettes financières diverses (3)	250 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 239 757	1 266 772
Dettes fiscales et sociales	170 234	143 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 938	28 107
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 760 929	1 438 379
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 204 503	2 153 430
(1) Dont à plus d'un an (a)	250 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 510 929	1 438 379
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		360
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

21 rue Clément Marot 75008 PARIS

Tél 01.53.23.00.11

3

Mission d'établissement des comptes annuels / Voir le rapport de l'Expert Comptable

 Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 712 324	5 844 160	7 556 485	7 488 959
Chiffre d'affaires net	1 712 324	5 844 160	7 556 485	7 488 959
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			3 830	8 641
Total produits d'exploitation (I)			7 560 314	7 497 600
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			6 774 092	6 609 964
Impôts, taxes et versements assimilés			38 388	45 249
Salaires et traitements			715 605	663 773
Charges sociales			225 085	258 354
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 026	19 811
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			54 654	5 059
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	
Total charges d'exploitation (II)			7 834 851	7 602 210
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-274 536	-104 610
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			23 690	8 759
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			22 273	17 584
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			45 963	26 343
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 627	94
Différences négatives de change			39 276	19 773
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			42 903	19 867
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 060	6 476
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-271 477	-98 134

 Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		5 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		5 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII)		5 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	7 606 278	7 528 943
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 877 751	7 622 077
BENEFICE OU PERTE	-271 477	-93 134
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.HARTRODT FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 204 503 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 271 477 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le par les dirigeants de l'exploitation

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle la société prévoit de retirer un avantage économique futur.

- * Concessions, logiciels et brevets : 10
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le taux de provision retenu est déterminé en fonction du dépassement des dates d'échéances.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

**SASU A.HARTRODT FRANCE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS FINANCIERS**2020**

Règles et méthodes comptables

Dans ce contexte, les mesures engagées pour faire face à la crise sanitaire concernent essentiellement le chômage partiel, pour Avril, Mai et Juin. La société en outre, a bénéficié d'une exonération partielle des cotisations sociales URSSAF. Le montant s'élève à 36 548€, et a été reçu fin Décembre 2020.

Par ailleurs, les conséquences financières exactes de cette crise ne peuvent être établies avec exactitude.

 **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs****- Emprunts à long terme :**

La société Arrow Maritime Agency GmbH, dont le siège social est situé à Högerdamm 35, 20097 Hamburg en Allemagne, accorde un prêt à A Hartrodt Franse SAS en Novembre 2020. Le montant du prêt s'élève à 250 000€, et a été viré au compte de la société bénéficiaire le 25 Novembre 2020. Le taux quant à lui s'élève à 2.534%.

- Engagements

Retraite : la société applique les conditions de la convention collective en matière de retraite.

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2020 s'élève à 189 166€. Ce montant n'est pas comptabilisé dans les présents comptes annuels.

- Autres informations :

Société mère consolidante: La société A.HARTRODT Midlands UK - Middlesex TW14 OPZ-Grande Bretagne.

L'établissement de Paris-Rosny a été fermé en cours d'exercice. Cette fermeture a entraîné un certain nombre de licenciements, dont le coût figure intégralement dans les comptes annuels de 2020.

- Evénement post-clôture :

Le Client Ice Water Management est débiteur à ce jour d'un montant de 111 289,84 € déclaré au mandataire judiciaire, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en date du 21 janvier 2021, qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

A. HARTRODT bénéficie aux termes de l'article L132-2 du code de commerce, d'un privilège sur les marchandises qui ont été transportées à la demande de la société ICE WATER MANAGEMENT et a exercé son droit de rétention.

Ces marchandises font l'objet d'une recherche d'acquéreurs par les équipes et la direction de A HARTRODT.

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	20 600			20 600
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 356			18 356
Immobilisations incorporelles	38 956			38 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 676			14 676
- Matériel de transport	86 982			86 982
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 961	18 844	67 760	62 045
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	212 618	18 844	67 760	163 702
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 420	62		13 482
Immobilisations financières	13 420	62		13 482
ACTIF IMMOBILISE	264 994	18 906	67 760	216 140

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 891	3 465		18 356
Immobilisations incorporelles	14 891	3 465		18 356
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 471	1 735		11 206
- Matériel de transport	32 546	18 118		50 664
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 640	3 688	67 780	45 568
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	151 657	23 541	67 780	107 439
ACTIF IMMOBILISE	166 548	27 006	67 780	125 794

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 844	62	18 906
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 844	62	18 906
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		67 760		67 760
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		67 760		67 760

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	20 600
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	20 600

Le fonds commercial n'a pas de durée limitée. Les tests effectués sur la valorisation ne remettent pas en cause la valeur du fonds inscrite au bilan.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 000 478 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 482		13 482
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 954 919	1 954 919	
Autres	12 062	12 062	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 014	20 014	
Total	2 000 478	1 986 996	13 482
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN.AVOIRS A RECEVOIR	4 223
Total	4 223

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	111 194	54 654		165 848
Total	111 194	54 654		165 848
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		54 654		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 760 929 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 239 757	1 239 757		
Dettes fiscales et sociales	170 234	170 234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	350 938	100 938	250 000	
Produits constatés d'avance				
Total	1 760 929	1 510 929	250 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
ETUDES ET RECHERCHES	12 100
LOCATIONS	3 125
COMMISSIONS	4 256
HONORAIRES	27 342
DIVERS	1 000
ASSURANCES	2 342
FRAIS TELECOMMUNICATION	52
CONGES A PAYER	57 633
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	24 011
FORMATION CONTINUE	132
C.V.A.E.	10 242
T.V.S	2 017
Total	144 252

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
FOURN. ADMINISTRATIVES	1 032		
LOCATIONS	538		
ENTRETIENS REPARATIONS	368		
ASSURANCES	2 490		
CAP DOCUMENTATION	11 905		
COMMISSIONS	3 439		
TELEPHONE	242		
Total	20 014		

 **Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Fiscales et douanes	50 918
Avals et cautions divers	6 000
Autres engagements donnés	56 918
Total	56 918
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Avals et cautions (BNP PARIBAS)	36 000
Autres engagements reçus	36 000
Total	36 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



A HARTRODT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 750 000 €

Siège social : 540 rue des Pays-Bas

69124 COLOMBIER SAUGNIEU

RCS LYON 440 606 606

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Siège social : 29 avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret

Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil - 42100 Saint-Etienne

Société d'Expertise Comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions Paris Ile de France et Rhône Alpes

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles

SAS au capital de 270 640 euros - RCS Nanterre 401 808 054

www.gestionphi.fr

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A HARTRODT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- « Conséquences de l'événement Covid-19 – Méthodologie suivie » concernant les mesures prises pour assurer la continuité de son activité ;
- « Evénement post-clôture » relatif à un risque né postérieurement à la clôture portant sur une créance d'un montant de 111 289,84 € qui n'a pas fait l'objet d'une provision.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

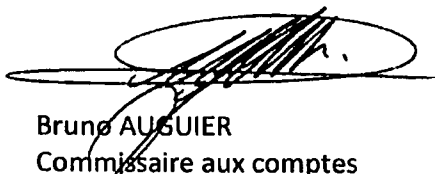
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 4 mai 2021

GESTIONPHI

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping, slanted strokes, enclosed within a horizontal oval shape.

Bruno AUGUIER
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

 Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 356	18 356		3 465
Fonds commercial (1)	20 600		20 600	20 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	163 702	107 439	56 264	60 961
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 482		13 482	13 420
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	216 140	125 794	90 346	98 447
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 954 919	165 848	1 789 071	1 622 845
Autres créances	12 062		12 062	94 858
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	293 010		293 010	312 731
Charges constatées d'avance (3)	20 014		20 014	24 548
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 280 005	165 848	2 114 157	2 054 983
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 496 146	291 642	2 204 503	2 153 430
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Cargoport

540 rue des Pays-Bas

69125 COLOMBIER SAUGNIEU

440 606 606 RCS LYON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION :

Proposition d'affectation du résultat :

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, s'élevant à 271.476,78 €, en totalité au débit du compte « report à nouveau ».

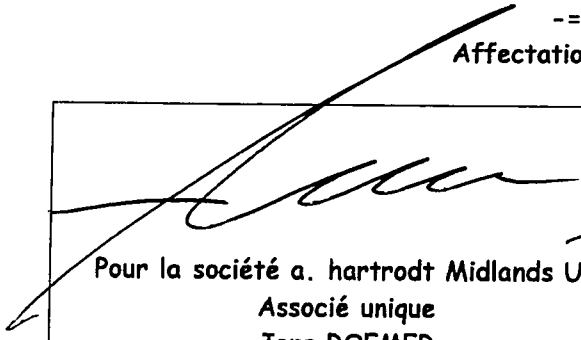
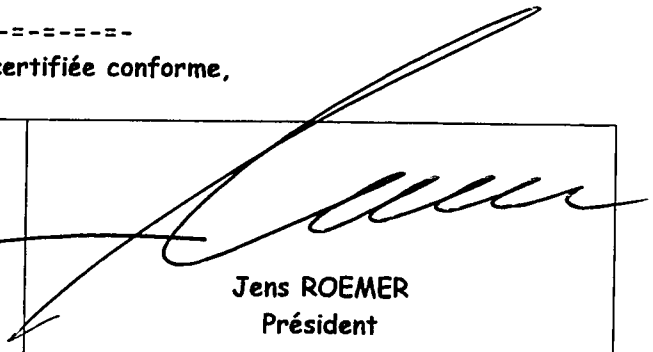
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation du résultat votée et adoptée :

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, s'élevant à 271.476,78 €, en totalité au débit du compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation certifiée conforme,

 Pour la société a. hartrodt Midlands UK Associé unique Jens ROEMER	 Jens ROEMER Président
---	--